

Conditions générales de vente et de livraison

Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet d'encadrer et de préciser les relations contractuelles entre Cyber Doctor (ci-après « Le vendeur » ou « nous ») et ses clients (ci-après « le client » ou « l'acheteur »), dans le cadre d'un contrat de prestation ou de vente.

Cyber Doctor est spécialisé dans la vente de matériel informatique et les prestations de services informatiques.

I. Identification du vendeur

Cyber Doctor
représenté par Stéphane Ronsse
Puits Cantharin 17
7904 Willaupuis (Leuze-en-Hainaut)
Belgique
enregistré sous le n° d'entreprise BE 0892.412.866

II. Applicabilité

Nos conditions générales de vente, de livraison et de toute opération effectuée avec le client, sont réputées être connues et acceptées par le client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières.

La nullité ou la caducité de certaines des clauses suivantes n'a aucune répercussion sur la validité du contrat de vente ni sur les autres dispositions.

Sauf preuve contraire, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales.

Pour le surplus, les droits et obligations des parties dont le contenu n'entrerait pas dans le champ d'application des présentes conditions sont régis par le droit commun.

III. Offres

Nos offres nous lient, sauf stipulation contraire expresse figurant dans celles-ci, pour un délai maximal de quatre semaines.

IV. Commandes

Toute commande, qu'elle nous soit adressée par courrier, télécopie, téléphone ou e-mail, sans que cette liste ne soit limitative, engage fermement et définitivement l'acheteur ; pour notre part, nous ne serons engagés qu'après avoir expressément et par écrit accepté la commande.

Les commandes ne seront acceptées par Cyber Doctor que moyennant le paiement d'un acompte de 30% du prix total de vente, avec un minimum de 50€.

Si la livraison des marchandises commandées est différée, Cyber Doctor se réserve le droit d'en modifier son prix. Le prix de vente sera modifié si le prix d'achat, les impôts, les taxes ou prélèvements que Cyber Doctor doit payer sont modifiées entre la date d'acceptation de la commande et la date de livraison prévue. Néanmoins, la marge bénéficiaire de Cyber Doctor ne sera en aucun cas ajustée ou modifiée. Les commandes ne seront honorées par nous que dans les limites de la disponibilité des stocks.

Au cas où l'acheteur ne donne pas suite à sa commande, pour quelle que raison que ce soit, il sera tenu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 30% de la valeur de la commande, sans obligation pour nous de démontrer un quelconque dommage ; cette indemnité sera due de plein droit et sans mise en demeure, dès le huitième jour suivant l'envoi par nos soins d'une invitation à l'acheteur à donner suite à sa commande.

V. Prix

Nos prix s'entendent TVA incluse et comprennent les cotisations Recupel, Auvibel, Bebat et Reprobel. Les frais de livraison sont toujours à charge du client selon le tarif en vigueur.

VI. Livraison

La livraison consiste dans la remise du matériel et des accessoires fournis par son fabricant, elle exclut l'installation du matériel et la formation des utilisateurs qui incombent à l'acheteur.

Les délais de livraison sont purement indicatifs et ne constituent nullement un engagement ferme. L'acheteur ne peut en aucun cas prétendre à une réclamation de dommages et intérêts, ni à la résiliation de la convention en cas de non-respect des délais indiqués.

VII. Paiement

Le paiement se fait au comptant à l'enlèvement ou à la livraison des marchandises, déduction faite de l'acompte déjà versé.

Le client peut effectuer son paiement en espèces, par paiement mobile ou par virement sur notre compte bancaire mentionné sur le devis, le bon de commande ou la facture.

VIII. Transfert de propriété

Les biens vendus, livrés ou installés demeurent propriété exclusive, jusqu'au paiement intégral de nos factures.

IX. Vente de pièces détachées

En cas de vente de pièces détachées ou de composants, destinés à être utilisés en combinaison avec un ou plusieurs autres composants à assembler ou à connecter par l'acheteur, ce dernier est réputé :

- être parfaitement informé des caractéristiques techniques du composant, en ce compris les compatibilités logicielles et matérielles de celui-ci;
- maîtriser parfaitement les techniques d'installation du composant;
- disposer de tous les outils et appareillages nécessaires;
- être entièrement responsable de toute altération et ou dommage qui serait la conséquence de l'installation à laquelle il a procédé.

X. Reprise ou échange

Sauf notre accord express, tout matériel vendu ne sera ni repris ni échangé.

Une reprise éventuelle moyennant notre accord s'effectuera sous la déduction d'un minimum de 20% de la valeur de l'article (frais de restockage et administratifs), avec un minimum de 50 EUR.

XI. Réclamations

Toute réclamation éventuelle doit être introduite endéans les huit jours après la prestation. Elle doit être envoyée par pli recommandé à la poste.

À défaut de ce faire, elle sera considérée comme nulle et non avenue.

XII. Garantie

Pour les clients non professionnels, la garantie légale de 2 ans est d'application. Ces droits sont fixés par le texte de loi belge.

Pour les professionnels la garantie est de 1 an.

Cette garantie ne couvre que les défauts de conformité existants au moment de la livraison des biens. Sont dès lors exclus :

- tout dommage direct ou indirect causé après la livraison par l'appareil et à l'appareil (p.ex. par oxydation, chocs, chute,...) ;
- les éléments ou accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire (p.ex. consommables, têtes d'impression, piles, ... (liste non limitative) ;
- les dommages consécutifs à un incendie, un dégât des eaux, la foudre, un accident, une catastrophe naturelle ;
- les défauts causés expressément ou par négligence, par un traitement non judicieux, un mauvais entretien ou un usage anormal ou non conforme aux prescriptions du constructeur.

Conditions générales de vente et de livraison

Le défaut de conformité doit être signalé dans les deux mois après sa constatation.

Toute demande d'intervention doit être adressée à notre service technique. Lorsque le client fait appel directement au fabricant dans le cadre de la garantie, les frais y afférents sont à sa charge. En cas d'intervention par un tiers, le bénéfice de la garantie est annulé.

La facture fait office de titre de garantie, l'emballage d'origine du matériel doit être conservé par le client afin de valider cette garantie.

La durée de la garantie prend ses effets à la date de délivrance du bien.

La garantie est attachée au bien.

La garantie n'est pas applicable aux données que l'utilisateur aurait placé sur les appareils sous garantie. L'acheteur est réputé effectuer régulièrement un back up complet de ses données. La garantie légale donnée par Cyber Doctor ne couvre donc pas les pertes de données.

XIII. Sanctions en cas de non-respect des obligations contractuelles

Toute facture impayée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt annuel de 12 %.

En outre, le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit l'application d'une clause pénale, avec un montant minimum de 25 euros à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais engendrés par le défaut d'exécution.

Le taux de la clause pénale sera de :

15% si la somme réclamée au principal est de 1€ à 4000€

10% si la somme réclamée au principal est de 4.001 à 12.500€

7,5% si la somme réclamée au principal est de 12.501€ à 25.000€

Le défaut de paiement d'une facture nous confère le droit de résilier les contrats en cours, pour les livraisons ou prestations restant à faire, sans qu'il soit besoin d'actes et sous réserve de dommages et intérêts à faire valoir devant les juridictions adéquates.

En outre, le défaut de paiement d'une facture ou de toute autre somme due entraînera l'exigibilité des autres dettes non échues, même dans le cas où des facilités auraient été accordées et nous permettra de reprendre sans qu'il soit besoin d'actes, le matériel livré et non encore intégralement payé.

XIV. Loi applicable et juridiction

La loi applicable est la loi belge, tant pour l'interprétation que pour l'exécution du contrat de vente.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Tournai.

XV. Confidentialité

Les informations de toute nature et sous quelle que forme que ce soit appartenant au vendeur et dont le client pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la vente, de la commande ou de toute autre opération, seront considérées comme strictement confidentielles.

Le client s'engage à ne les divulguer à quiconque sous quelle que forme que ce soit, sauf à ceux de ses employés ayant à en connaître pour l'exécution de la commande ou de toute autre opération entre le vendeur et le client, et nous à les restituer immédiatement sur simple demande de celui-ci.

Le client s'engage à informer son personnel de la présente obligation de confidentialité, et à lui faire respecter ladite obligation.

Aucune publication et communication écrite ou orale, ne pourra être faite par le client concernant tous travaux et toutes informations obtenues dans le cadre de l'exécution de la vente, de la commande ou de toute autre opération.

Tout manquement au présent article entraîne de plein droit l'application d'une clause pénale, avec un montant de 2.500€ à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais engendrés.

En outre, tout manquement au présent article nous confère le droit de résilier les contrats en cours, pour les livraisons ou prestations restant à faire, sans qu'il soit besoin d'actes et sous réserve de dommages et intérêts à faire valoir devant les juridictions adéquates.